

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 15

Artikel: Lo jambon et lo bailli
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Vous jurez de dire toute la vérité ?

— Je ne suis venue que pour ça.

— Levez la main... Bon... Vous étiez à la vente dans la nuit du 2 au 3 ; près de votre chantier, on a assassiné le garde Seurrot. Racontez-nous ce que vous savez.

— Ce que je sais, voilà !... Nos gens étaient partis conduire du charbon à Stenay et je veillais autour des fourneaux. Vers les deux heures, au moment où la lune se couchait, le Manchin, qui est coupeur de bois à Iré, a passé devant notre loge.

— Vous voilà réveillé à bonne heure, lui ai-je dit, ça va-t-il chez vous comme vous voulez ?

— Non, qu'il m'a répondu, la femme a les fièvres, les petits crèvent de faim ; il n'y a pas un mors de pain dans notre maie, et je vas voir à tirer un lièvre, afin de le vendre ce matin à Marville.

Là-dessus, il a dévalé du côté des Onze-Fontaines. Je l'ai perdu de vue ; mais au petit jour, le vent ayant fraîchi, comme je dressais les claies pour abriter le charbon, j'ai entendu un coup de fusil, puis presque aussitôt une course enragée vers notre loge. On se disputait.

— Gueux, criait le garde, je te déclare procès-verbal !

— Seurrot, priait l'autre, rends-moi le lièvre, au moins, on crève de faim chez nous !

— Va-t-en au diable !

Là-dessus, ils se sont jetés l'un sur l'autre ; les coups sonnaient dur dans la nuit... Soudain le garde a fait « Ah ! » et il est tombé.

Moi, je m'étais blottie au fond de la loge, ayant les sangs tournés. Pendant ce temps-là, le Manchin se sauvait par le grand bois, et à l'heure d'à présent il est en Belgique, pour sûr... Voilà tout.

— Hon ! grommela le juge, pourquoi n'êtes-vous pas venue dire cela au Tribunal, dès que vous avez reçu la citation ?

— Ce n'était pas mes affaires... et puis je ne voulais pas dénoncer le Manchin.

— Vraiment ! et cependant ce matin vous avez changé d'avis ?

— C'est que j'ai appris qu'on accusait Gustin.

— Qu'est-ce que ce Gustin ?

La petite rougit très fort et murmura :

— C'est notre compagnon charbonnier... Un garçon qui ne ferait pas de mal à une mouche !... Voyez-vous, reprit-elle avec une sauvage véhémence, de penser qu'on voulait le tracasser pour le mauvais coup de l'autre, ça m'a donné un tour de cœur ; j'ai pris mes jambes à mon cou et j'ai couru à travers bois, j'ai couru ! — Je ne sentais pas ma fatigue... J'aurais marché encore jusqu'à demain s'il avait fallu, parce qu'aussi vrai que voilà le ciel, notre Gustin est innocent de tout, messieurs !... Je suis prête à le jurer la main dans le feu !

Elle parlait avec une animation qui la rendait vraiment belle, en dépit des haillons, sa farouche éloquence avait un profond accent de sincérité, et le terrible juge lui-même se sentait empoigné par l'énergie avec laquelle cette enfant défendait le Gustin.

— Holà ! cria-t-il tout à coup en la voyant changer de couleur et chanceler, qu'avez-vous ?

Elle pâlisait et une sueur froide lui mouillait les tempes.

— La tête me tourne et je n'en puis plus, balbutia-t-elle.

Le juge effrayé lui versa un verre de vin.

— Buvez cela, vite !...

Le vieux garçon était tout abasourdi et fort empêché en face de cette fille qui menaçait de se trouver mal. Il ne se souciait pas de déranger Scolastique, fort affairée à sa cuisine. Il interrogeait d'un œil effaré le greffier qui mordillait sa plume.

— C'est une défaillance, observa ce dernier, elle a peut-être besoin de manger.

— Avez-vous faim ? demanda le juge.

Elle fit signe que oui.

— Excusez, reprit-elle, d'une voix faible, je n'ai rien pris depuis hier... C'est ça qui m'aura étourdi...

M. Sourdat tressaillit. Pour la première fois, depuis des années, il sentit s'amolir son cœur de vieux garçon. Il songeait que cette frêle fillette avait fait trois lieues pour tirer son camarade des griffes de la justice. Trois lieues en plein soleil, et à jeun encore !... Cela remuait ses fibres les plus sensibles. Dans son désarroi, il jetait un regard désespéré sur la table : — La salade ? les écrevisses ? chère à gens repus... Ma foi ! héroïquement, violemment, il attira à lui le plat où se pavanait la truite, en souleva un large filet qu'il déposa dans une assiette devant la charbonnière ahurie, et, la faisant asseoir :

— Mangez ! dit-il impérieusement.

On n'eut pas besoin de le lui répéter. Elle mangeait voracement, farouchement. En quelques minutes, l'assiette fut vide et M. Sourdat, héroïque jusqu'au bout, la remplit de nouveau.

Le greffier Toucheboeuf écarquillait les yeux. Il ne reconnaissait plus le juge. Il admirait, non sans un sentiment de regret, le robuste appétit de cette charbonnière qui dévorait ce poisson exquis, sans plus de cérémonie que s'il se fût agi d'un hareng saur, et il murmurait en son par-dedans :

— C'est pourtant dommage... Une si belle pièce !...

A ce moment, la porte s'ouvrit. Le troisième convive, M. le curé de Saint-Victor, en soutane neuve, le tricorne sous le bras entra dans la salle et s'arrêta, interloqué devant l'étrange spectacle de cette sauvagerie assise à la table du juge.

— Trop tard ! monsieur le curé, grommela M. Sourdat, il n'y a plus de truite !... En même temps il lui contait l'histoire de la petite charbonnière.

Le curé poussa un soupir ; il comprenait la grandeur du sacrifice ; puis, moitié ému, moitié souriant, il tapa sur l'épaule du juge !

— Monsieur Némorin Sourdat, s'écria-t-il, vous valez mieux que vous ne pensez !... En vérité je vous le dis, tous vos péchés de gourmandise vous seront remis, pour prix de cette truite que nous n'avons pas mangée.

Lo jambon et lo bailli.

Quand l'est qu'on dussé fêrè en discu à l'assembliâie dâo secou mutuet, à l'abâyi, âo bin mémameint s'on dâi derè cauquies parolès à ne n'homme hiaut pliâci, s'agit pas dè quequelhi ; faut cein

débliottâ riche-raque, et sè recordâ on bocon s'on n'a pas bouna pliatena ; kâ po cein qu'ein est dè dévezâ per dévânt lo mondo, y'a dâi mina-mor à forta tappetta que ne pâovont pas botsi, et qu'ein diont onco on bet quand l'ont tot de ; et yein a dâi z'altro que ne pâovont pas décrotsi lè rêsons que dussont derè, quand bin l'ont prâo cabosse. Mâ se sè faut recordâ dévânt, faut bin tsouyi dè pas s'allâ eimbrellicoquâ et tâtsi dè bin sè rappellâ dè cein qu'on a à derè po ne pas allâ barbottâ tot lo contréro et ein-méclliâ lè mots, coumeint lo bouébo que portâvè on jambon à monsu lo bailli.

C'étaî dâo temps dâi Bernois et dâi baillis. Quand bin on ne lâo dévessâi què la dima et la ceinsa, que l'étaî dza bin prâo, faillâi onco, po sè fêrè bin veni dè monsu lo bailli, lâi portâ prâo soveint oquiè. S'on couilleçsâi lè pommès, s'on grulâvè lè premiaux, âo bin s'on déguelhivè lè coques, lâi faillâi einvoyi onna panérâ dè fruita, et s'on fasâi la toma, âo bin s'on tiâvè lo caïon, lo faillâi pas âobliâ non plie.

Onna brâva fenna que fasâi boutséri, sè peinsè d'einvoyi à monsu lo bailli on jambon dè dévânt. Le l'einvortolliâ dein on panaman, lo met dein on panâi et lo fâ portâ pè son bouébo.

— Et pi, se le lâi fâ, te saré bin honéto, et quand l'aré tapâ à la porta et qu'on vindrà âovri, tè foudra trèrè ton bounet et derè : « Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caïon que ma mère vo z'einvoyè ! » Vâo-tou savâi derè ?

— Oh què oï.

— Eh bin redis-vâi ?

Et lo bouébo fâ : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caïon que ma mère vo z'einvoyè !

— Eh bin l'est bon ! va gaillâ, me n'ami, et tâtse dè bin t'ein rassoveni.

L'est bon. Lo bouébo tracè et tot dâo long dâo tsemin, ye fasâi : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caïon que ma mère vo z'einvoyè. Bondzo, monsu lo bailli... et adè dinsè, tanquie tsi lo bailli. Mâ arrevâ lé, l'avâi tant rede lè mots que sè trovirent tot coumeint dâi z'alognès dein on sa qu'on a bin séco, ti einméclliâ, et quand lo bailli lâi eut âovai la porta, lo bouébo lâi fâ sein quequelhi :

— Bondzo, monsu lo caïon, vaitse on bocon dè noutron bailli que ma mère vo z'einvoyè.

Petits conseils du samedi. — Un journal scientifique a reçu d'un de ses lecteurs la communication suivante :

« Je viens vous présenter un moyen certain, je dirai même souverainement efficace, pour faire disparaître presque aussitôt la douleur cuisante et persistante que cause toujours une brûlure grave, malgré l'application du liniment oléocalcaire ; je l'ai expé-